DLP 25-3-82952267

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - COTE-D'OR - SAONE-&-LOIRE - YONNE - NIÈVRE - JURA - DOUBS - HAUTE-SAONE - TERRITOIRE DE BELFORT

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F.

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Z.I. NORD - B.P. 194 - 21206 BEAUNE CEDEX - Tél. (80) 22.19.38

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K

Bulletin n° 4 - 24 Mars 1982

Edition "GRANDES CULTURES"

C O L Z A

CHARANCON DE LA TIGE DU COLZA (Ceuthorrynchus napi) : L'ensemble des parcelles du réseau est au stade sensible, excepté le CHATILLONNAIS et CERTAINS SECTEURS de HAUTE-SAONE dont la reprise de végétation (apparition des nouvelles feuilles) ne fait que commencer.

Le vol demeure toujours extrêmement faible et seuls quelques postes ont fait des captures :

- PREHY (89) et COLLAN (89) ont toujours des niveaux de captures très bas.
- SAVIGNY-SUR-GROSNE (71) où le seuil d'alerte est atteint le 15 mars mais non confirmé par la suite.

La surveillance de ce ravageur doit être maintenue.

MELIGETHES : Les parcelles les plus avancées sont au début de la période de sensibilité vis à vis de ce ravageur (stade D 1 : boutons floraux accolés), mais AUCUNE CAPTURE N'EST SIGNALEE ACTUELLEMENT.

C É R É A L E S

MALADIES DU PIED : Les céréales les plus avancées sont en moyenne au stade 5 (redressement).

Les observations faites sur de telles parcelles indiquent des niveaux faibles d'infestation de PIETIN VERSE.

Toutefois il est conseillé dans les parcelles ayant atteint le stade redressement d'estimer le niveau d'attaque en réalisant un comptage sur 50 pieds.

Un traitement précoce ne se justifie que si au moins 25 % des talles présentent des attaques profondes (dernière gaine atteinte avant la pseudo-tige). Intervenir avec une spécialité contenant un *BMC seul (bénomyl ou carbendazime) à la dose de 200 grammes de matière active par hectare.*

Si ce seuil n'est pas atteint, ou si les attaques sont superficielles, il est préférable d'attendre pour prendre la décision de traiter ou non.

FONGICIDES UTILISES SUR CEREALES (Traitements en végétation) : Le tableau ci-joint a été établi en concertation avec l'INRA et l'ITCF en fonction des résultats d'essais. Trois classes sont réalisées : activité insuffisante ou mal connue, moyenne, bonne.

Cette branche des traitements phytosanitaires est en continuelle évolution, aussi certains produits jugés comme bons il y a quelques années, faute de produits plus efficaces, se retrouvent maintenant comme moyens ou parfois insuffisants.

Il ne s'agit ici que d'efficacité sur le plan technique dont la valeur peut parfois mériter la discussion. Il ne faut pas bien sûr oublier le coût des produits pour aboutir au bilan économique. Certains produits moyennement performants et peu coûteux ont leur place dans le cas de risques faibles. Par contre en situation de grand risque ou présence de problèmes très préoccupants il faudra se reporter sur les spécialités plus efficaces.

P3

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté" - Le Directeur-Gérant : G. VARLET - Commission Paritaire de Presse N° 527 - AD

TRAITEMENTS INSECTICIDES ET PROTECTION DES ABEILLES

Le rôle des abeilles et des autres insectes pollinisateurs dans les fécondations des fleurs de nombreuses cultures (arbres fruitiers, colza, cultures de semence,...) au moyen du pollen que ces insectes transportent n'est plus à démontrer et constitue un des facteurs prédominants du rendement.

Aussi, la réglementation relative à l'application des produits antiparasitaires à usage agricole a-t-elle fixé, par l'arrêté du 25 février 1975, complété par l'arrêté du 4 février 1976, des dispositions particulières concernant la protection des abeilles et autres insectes pollinisateurs :

"Sont présumés dangereux pour les abeilles tous les insecticides à l'exception de ceux qui portent sur leurs emballages la mention "non dangereux pour les abeilles" dont a été assortie leur autorisation de vente.

Les traitements réalisés au moyen de produits présumés dangereux pour les abeilles sont interdits, quel que soit l'appareil utilisé :

1 - Sur les arbres fruitiers ainsi que sur toutes cultures visitées par les abeilles pendant la floraison.

2 - Sur les arbres forestiers ou d'alignement pendant la période de production du miellat consécutif aux attaques de pucerons.

3 - Sur les cultures de céréales, pendant la période de production du miellat consécutif aux attaques de pucerons entre l'épiaison et la récolte.

Lorsque les plantes mellifères en fleurs se trouvent sous les arbres ou au milieu de cultures destinées à être traités au moyen de ces produits, elles doivent être fauchées ou arrachées avant le traitement".

Les matières actives énoncées ci-dessous peuvent prétendre à l'usage "non dangereux pour les abeilles" :

amitraze, bacillus thuringiensis, binapacryl, bromophos, chinométhionate, cyhexatin, dialiphos, dicofol, diéthion, diflubenzuron, endosulfan, fenbutatin oxyde, phosalone, polychlorocamphane, pyréthrines synergisées (ne pas confondre avec les pyréthrinoïdes de synthèse), pirimicarbe, roténone, tétradifon, tétrasul, toxaphène.

Pour chacune d'entre elles, seules quelques spécialités commerciales correspondant à un usage, une dose d'emploi et une formulation précise, ont obtenu l'autorisation de porter cette mention. Il conviendra donc de vérifier que la mention "non dangereux pour les abeilles" figure bien sur l'emballage du produit acheté.

Des précautions complémentaires permettront au surplus de limiter les risques d'intoxication des abeilles :

- Traiter autant que possible en dehors des heures de butinage,
- Respecter strictement les doses indiquées et éviter tout surdosage.

*
* *

FONGICIDES UTILISÉS SUR CÉRÉALES (Traitements en végétation)

Piétin verse	Septorioses et Fusariose sur épi	Spécialités Commerciales (PM) : poudre mouillable (L) : liquide (ES) : emballage soluble	Matières Actives La teneur est indiquée soit en % (PM et ES), soit en g/l (L).	OIDIUM Feuilles	OIDIUM Epis	ROUILLES R. jaune	ROUILLES R. brune	Rhynchosporiose

3ème groupe : produits à spectre relativement large efficaces sur rouille jaune et rouille brune

Piétin verse	Septorioses et Fusariose sur épi	Spécialités Commerciales	Matières Actives	Oidium Feuilles	Oidium Epis	R. jaune	R. brune	Rhynchosporiose
5	6,25	BAVICAL F (PM)	carbendazime 4 + manèbe 32 + tridémorphe 9	6,25	6,25	6,25	6,25	6,25
0,8	-	BAYLETON TOTAL (PM)	carbendazime 25 + triadiméfon 12,5	1	1	1	1	1
2	2	BAYLETON TRIPLE (ES)	carbendazime 10 + triadiméfon 6,25+captafol 40	2	2	2	2	2*
1	1	TILT C (L)	carbendazime 150 + propiconazole 125	1	1	1	1	1*
2 +2	2,5+2	VEREOR MULTI (L) +(PM)	carbendazime 100 + triforine 100 +(manèbe 80)	2,5+2	2,5+2	2,5+2	2,5+2	2,5+2
1	-	VIGIL K (L)	carbendazime 200 + dichlobutrazol 100	1,25	1,25	1,25	1,25	1,25

3 - FONGICIDES SPECIFIQUES DES MALADIES DU FEUILLAGE UTILISABLES DE LA FIN MONTAISON A L'EPIAISON

Piétin verse	Septorioses et Fusariose sur épi	Spécialités Commerciales	Matières Actives	Oidium Feuilles	Oidium Epis	R. jaune	R. brune	Rhynchosporiose
-	-	BAYLETON 25 (PM)	triadimefon 25	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
-	1,6	BAYLETON CP épi (PL)	captafol 65 + triadimefon 6,25	2	2	2	2	-
-	-	CALIXINE M (PM)	tridémorphe 11 + manèbe 36	5	5	5	5	-
-	-	CORBEL (L)	fenpropimorphe 750	1	1	1	1	-
-	-	SAPROL M (L) + (PM)	(triforine 190) + (manèbe 80)	1,5+2	1,5+2	1,5+2	1,5+2	-
**	1,12* 3,5	SPORTAK M (L) + (L)	(prochloraz 400) + (mancozèbe 455)	1,12 +3,5	1,12 +3,5	-	-	1,12 +3,5*
-	1	TILT 125 (L)	propiconazole 125	1	1	1	1	1*
-	-	VIGIL (L)	dichlobutrazol 125	1	1	1	1	-
-	2,5	VIGIL T (L)	dichlobutrazol 50 + captafol 520	-	2,5	2,5	2,5	-
-	4	MILCAP (L)	éthyrimol 70 + captafol 360	-	3	-	-	-

4 - FONGICIDES SPECIFIQUES PERMETTANT DE RECONSTITUER LES PRODUITS DES CATEGORIES 2 et 3

Piétin verse	Septorioses et Fusariose sur épi	Spécialités Commerciales	Matières Actives	Oidium	R. jaune	R. brune	Rhynchosporiose
-	-	CALIXINE (L)	tridémorphe 750	0,75	-	-	-
-	2,2	DACONIL 500 Flow (L)	chlorothalonil 500	-	-	-	-
-	1,5	DACONIL 2787 W 75(PM)	chlorothalonil 75	-	-	-	-
-	7	DITHANE LF (L)	mancozèbe 455	-	-	-	-
-	-	LAPTRAN 20 EC (L)	ditalimfos 200	2,5	-	-	-
-	-	MICROTHIOL SP (L)	soufre 750	11	-	-	-
-	-	MICROTHIOL SP (PM)	soufre 80	10	-	-	-
-	-	ODIASE (L)	soufre 600	13	-	-	-
-	4,5	SANDOZEBE (PM)	mancozèbe 70	-	-	-	-
-	-	SAPROL (L)	triforine 190	1,5	-	-	-
1,875	1,125	SPORTAK (L)	prochloraz 400	1,125	-	-	1,125*
-	-	SULTOX SP FL (L)	soufre 800	10	-	-	-
-	-	THIOVIT Microbilles (PM)	soufre 80	10	-	-	-

Légende : Les nombres figurant dans les colonnes indiquent les doses de spécialités commerciales (Kg ou l/ha) assurant l'efficacité du produit contre la maladie correspondante

3,2 (souligné) : bonne efficacité
3,2 (surligné) : efficacité moyenne
- : emploi déconseillé (efficacité insuffisante ou inconnue)
3,2*: produit ayant en outre une efficacité intéressante (en deux traitements) sur Helminthosporium teres
** : utilisable en début montaison sur orge d'hiver uniquement à 1,12 + 3,5 l/ha.

* * *

FONGICIDES UTILISÉS SUR CÉRÉALES

(Traitements en végétation)

Piétin verse	Septorioses et Fusariose sur épi	Spécialités Commerciales (PM) : poudre mouillable (L) : liquide (ES) : emballage soluble	Matières actives La teneur est indiquée soit en % (PM et ES), soit en g/l (L).	OIDIUM Feuilles	OIDIUM Epis	ROUILLES R. jaune	ROUILLES R. brune	Rhynchosporiose

1 - FONGICIDES SPECIFIQUES DU PIETIN VERSE (Traitement très précoce)

Piétin verse	Septorioses et Fusariose sur épi	Spécialités Commerciales	Matières actives	Oidium Feuilles	Oidium Epis	R. jaune	R. brune	Rhynchosporiose
0,4	-	BAVISTINE (PM)	carbendazime 50	-	-	-	-	-
0,4	-	BAVISTINE FL (L)	carbendazime 500	-	-	-	-	-
0,4	-	BENLATE (PM)	bénomyl 50	-	-	-	-	-
0,4	-	DARYLINE (PM)	carbendazime 50	-	-	-	-	-
0,33	-	DEROSAL (PM)	carbendazime 60	-	-	-	-	-
0,33	-	DEROSAL D (L)	carbendazime 600	-	-	-	-	-
0,33	-	DERROPRENE L (L)	carbendazime 600	-	-	-	-	-
2	-	PONNAX F (L)	carbendazime 100 + chlorméquat chlorure 460 + chlorure de choline 40	-	-	-	-	-
0,4	-	SANDOMIL (PM)	carbendazime 50	-	-	-	-	-
0,4	-	VEREOR (PM)	carbendazime 50	-	-	-	-	-

2 - FONGICIDES POLYVALENTS UTILISABLES DU DEBUT MONTAISON A L'EPIAISON

1er groupe : produits polyvalents à compléter en cas d'attaques graves de maladies du feuillage.

Piétin verse	Septorioses et Fusariose sur épi	Spécialités Commerciales	Matières actives	Oidium Feuilles	Oidium Epis	R. jaune	R. brune	Rhynchosporiose
3,5	4	BAVISTINE (PM)	carbendazime 6 + manèbe 50	-	4	-	-	4
4	5	BRONX (PM)	carbendazime 5 + manèbe 40 + soufre 30	-	5	-	-	5
3,5	4	CARBENZIP M (PM)	carbendazime 6 + manèbe	-	4	-	-	4
2,7	3,2	CEREBEL N (PM)	carbendazime 7,7 + manèbe 60	-	3,2	-	-	3,2
3,5	4	DARYLINE M (PM)	carbendazime 6 + manèbe 50	-	4	-	-	4
3,5	4	DEROSAL M 60 (PM)	carbendazime 6 + manèbe 50	-	4	-	-	4
3	3,7	EPIDOR P (PM)	carbendazime 6,7 + mancozèbe 53,3	-	3,7	-	-	3,7
4	5	GERBEL (PM)	carbendazime 5 + manèbe 40 + soufre 30	-	5	-	-	5
2,5	3,1	GREX TX (PM)	carbendazime 8 + manèbe 64	-	3,1	-	-	3,1
2,5	3,1	KOMBAT (PM)	carbendazime 8 + mancozèbe 64	-	3,1	-	-	3,1
3,5	4,3	MILKUR (PM)	carbendazime 5,8 + mancozèbe 46	-	4,3	-	-	4,3
3	3	PELTAR (PM)	thiophanate méthyl 25 + manèbe 50	-	3	-	-	3
3	3,7	SANDOMIL M (PM)	carbendazime 6,7 + manèbe 53,3	-	3,7	-	-	3,7
2,5	3,1	VEREOR CM 72 (PM)	carbendazime 8 + manèbe 64	-	3,1	-	-	3,1
2,5	3,1	ZELOR (PM)	carbendazime 8 + manèbe 64	-	3,1	-	-	3,1

2ème groupe : produits à spectre relativement large (sauf rouilles)

Piétin verse	Septorioses et Fusariose sur épi	Spécialités Commerciales	Matières actives	Oidium Feuilles	Oidium Epis	R. jaune	R. brune	Rhynchosporiose
10	12,5	BLEDOR 3 (PM)	carbendazime 2 + manèbe 16 + soufre 60	10	10	-	-	12,5
2	2	BRAVO PLUS (L)	carbendazime 100 + chlorothalonil 550	-	2	-	-	2
8	10	BRONX T (PM)	carbendazime 2,5 + manèbe 20 + soufre 50	10	10	-	-	10
2	2	CERECLAIR (L)	carbendazime 100 + chlorothalonil 550	-	2	-	-	2
3	-	CEREFLOR (L)	carbendazime 83,5 + ditalimfos 117	3	3	-	-	3
2	2	CERETAL (L)	carbendazime 100 + captafol 400	-	2	-	-	2
8	10	GERBEL S (PM)	carbendazime 2,5 + manèbe 20 + soufre 50	10	10	-	-	10
3	-	PLONDRADOR (L)	carbendazime 83,5 + ditalimfos 117	3	3	-	-	3
2,5	2,5	RIMIDINE PLUS (PM)	carbendazime 8 + manèbe 64 + fénarimol 11,6	2,5	2,5	-	-	2,5
1	-	SPLENDOR (L)	carbend. 200 + oxycarboxine 200 + fénarimol 20	1	1	-	-	1
1,5	1,5	SPORTAK PF (L)	carbendazime 80 + prochloraz 300	1,5	1,5	-	-	1,5*
2	-	VEREOR MULTI (L)	carbendazime 100 + triforine 100	2,5	2,5	-	-	2,5